

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> juillet 2013**

**Objet : Avenant à la convention de stage en cours**

L'an deux mille treize, le premier juillet à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, au Conseil Régional à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 09*

*Votants : 09*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghislaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Bernard JAUVION (et son suppléant)	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Comme décidé en séance du 1<sup>er</sup> février dernier, DORSAL a signé une convention avec un stagiaire universitaire (5<sup>ème</sup> année de droit, spécialité « Manager territorial ») pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2013.

D'une part, au vu de son travail sérieux, de ses compétences et de ses aptitudes à s'adapter, et d'autre part, dans la mesure où le syndicat va devoir faire face à une surcharge de travail non négligeable en raison de la mise en œuvre du SDAN pilote, il est proposé de prolonger la convention par voie d'avenant jusqu'au 31 juillet 2013.

La gratification versée sur les trois premiers mois était de 436.05 € mensuel (gratification minimum). Pour le mois de juillet, il est proposé d'augmenter la gratification à hauteur du smic mensuel, soit 1 430.22 € brut mensuel.

A noter que la franchise de cotisations et de prélèvements sociaux s'applique sur le minimum réglementaire de 436.05 €.

Cette dépense supplémentaire est couverte par les recettes complémentaires versées par la SMACL (régularisation 2012) et non prévues initialement. Quant aux charges sociales, les crédits inscrits au budget prévisionnel sont suffisants puisque le recrutement du technicien ne devrait être effectif qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre plutôt qu'au 1<sup>er</sup> septembre.

***Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de prolonger la convention de stage en cours jusqu'au 31 juillet 2013 et d'attribuer au stagiaire une gratification à hauteur du SMIC brut mensuel pour le mois de juillet. Ils autorisent le Président à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.***

Fait à Limoges, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

